

**Assemblée générale**

Cinquante-cinquième session

Documents officiels

Distr. générale
5 décembre 2000

Original: français

Deuxième Commission**Compte rendu analytique de la 40^e séance**Tenue au Siège, à New York, le vendredi 1^{er} décembre 2000, à 10 heures*Président* : M. Niculescu (Roumanie)**Sommaire**Point 92 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (*suite*)

- a) Commerce et développement (*suite*)
- d) Science et technique au service du développement (*fin*)

Point 93 de l'ordre du jour : Questions de politique sectorielle (*suite*)

- a) Coopération pour le développement industriel (*fin*)

Point 94 de l'ordre du jour : Développement durable et coopération économique internationale (*suite*)

- a) Respect des engagements et applications des politiques convenus dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, et application de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement (*fin*)

Point 95 de l'ordre du jour : Environnement et développement durable (*suite*)

- a) Mise en oeuvre d'Action 21 et Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 (*suite*)

Point 97 de l'ordre du jour : Formation et recherche (*suite*)

Questions diverses

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

La séance est ouverte à 10 h 30.

Point 92 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (suite)

a) Commerce et développement (suite)

Projet de résolution sur la situation en matière de transit des États sans littoral d'Asie centrale et des pays de transit qui sont leurs voisins (A/C.2/55/L.19)

1. **Le Président**, se référant au projet de résolution A/C.2/55/L.19 adopté par consensus *ad referendum* sur la base de consultations officieuses, appelle l'attention de la Commission sur la seule modification à apporter à ce texte : le paragraphe 6 est supprimé, le paragraphe 7 devenant de ce fait le paragraphe 6. Il informe la Commission que la Bulgarie, le Burkina Faso, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Kirghizistan et la République islamique d'Iran se sont joints aux coauteurs du projet de résolution, ajoutant que le projet de résolution n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

2. *Le projet de résolution A/C.2/55/L.19, tel que modifié oralement, est adopté.*

d) Science et technique au service du développement (fin)

Projets de résolution sur le renforcement de la coordination des mécanismes de la Commission de la science et de la technique au service du développement : favoriser la complémentarité des activités de l'ensemble des organismes des Nations Unies dans le domaine des technologies nouvelles et novatrices (A/C.2/55/L.3 et A/C.2/55/L.47)

3. **Mme Barrington** (Irlande), Vice-Présidente, présente le projet de résolution A/C.2/55/L.47, établi sur la base des consultations officieuses tenues sur le projet de résolution A/C.2/55/L.3.

4. **Mme Kelley** (Secrétaire de la Commission), prenant la parole au sujet des incidences du projet de résolution A/C.2/55/L.47 sur le budget-programme, dit qu'au paragraphe 4 il est demandé au Secrétaire général de renforcer la Commission et son secrétariat au sein de la CNUCED en lui apportant les ressources dont elle a besoin, afin qu'elle soit mieux en mesure de s'acquitter de son mandat, à savoir aider les pays en développement dans les efforts de développement qu'ils déploient sur le plan de la science et de la tech-

nique. À ce sujet, l'attention de la Commission est appelée sur les dispositions de la résolution 45/248 de l'Assemblée générale (part. B, sect. VI, par. 1, 2, 3 et 4).

5. *Le projet de résolution A/C.2/55/L.47 est adopté.*

6. *Le projet de résolution A/C.2/55/L.3 est retiré.*

7. **Le Président** propose à la Commission d'adopter le projet de décision suivant : « L'Assemblée générale prend note du document A/55/413 intitulé : Progrès réalisés dans l'application de la résolution 54/201 de l'Assemblée générale ».

8. *Le projet de décision est adopté.*

9. **Le Président** dit que la Commission a achevé l'examen du point 92 d) de l'ordre du jour.

Point 93 de l'ordre du jour : Questions de politique sectorielle (suite)

a) Coopération pour le développement industriel (fin)

Projets de résolution sur la coopération pour le développement industriel (A/C.2/55/L.22 et A/C.2/55/L.42)

10. **Le Président** appelle l'attention sur le projet de résolution A/C.2/55/L.42, établi par consensus *ad referendum* dans le cadre des consultations officieuses tenues sur le projet de résolution A/C.2/55/L.22.

11. *Le projet de résolution A/C.2/55/L.42 est adopté.*

12. *Le projet de résolution A/C.2/55/L.22 est retiré.*

13. **M. Cavalcante** (Brésil) souligne que, grâce à l'esprit de compromis qui a régné lors des consultations, il n'a fallu que trois réunions pour parvenir à un consensus sur le projet de résolution A/C.2/55/L.22, succès qui atteste la confiance des États Membres au sujet des initiatives prises par l'ONUDI. Il ajoute que le nouveau texte (A/C.2/55/L.42) améliore la résolution précédente adoptée par l'Assemblée générale sur la même question (A/RES/53/177), et appelle l'attention sur les points mentionnés aux paragraphes 5, 8 et 14.

14. **Le Président** dit que la Commission a ainsi achevé l'examen du point 93 a) de l'ordre du jour.

Point 94 de l'ordre du jour : Développement durable et coopération économique internationale (suite)

a) Respect des engagements et application des politiques convenus dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, et application de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement (fin)

Projet de résolution sur le respect des engagements et l'application des politiques convenus dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, et application de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement (A/C.2/55/L.39)

15. **Le Président** annonce que le Kirghizistan se porte coauteur du projet de résolution.

16. **M. Hanif** (Pakistan), Vice-Président, présentant le projet de résolution A/C.2/55/L.39, dit qu'il a bénéficié de l'appui des membres de la Commission dès les premiers stages; il ajoute toutefois qu'aux troisième et quatrième lignes de l'avant-dernier alinéa, il faudrait remplacer le membre de phrase « ... la réunion finale de la conférence intergouvernementale internationale sur le financement du développement » par « ... la réunion internationale intergouvernementale de haut niveau sur le financement du développement » et recommande à la Commission d'adopter ce texte.

17. *Le projet de résolution A/C.2/55/L.39, tel que modifié oralement, est adopté.*

18. **Le Président** annonce que la Commission a achevé l'examen du point 94 a) de l'ordre du jour.

Point 95 de l'ordre du jour : Environnement et développement durable (suite)

a) Mise en oeuvre d'Action 21 et Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 (suite)

Projets de résolution sur le rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa sixième session extraordinaire (A/C.2/55/L.46 et A/C.2/55/L.17)

19. **M. Hanif** (Pakistan), Vice-Président, présente le projet de résolution A/C.2/55/L.46, établi sur la base des consultations officieuses tenues sur le projet de résolution A/C.2/55/L.17, et recommande à la Commission de l'adopter par consensus.

20. **Mme Kelley** (Secrétaire de la Commission), prenant la parole au sujet des incidences du projet à l'examen sur le budget-programme, appelle l'attention de la Commission sur les dispositions de la résolution 45/248 de l'Assemblée générale (partie B, sect. VI).

21. *Le projet de résolution A/C.2/55/L.46, tel que révisé oralement, est adopté.*

22. *Le projet de résolution A/C.2/55/L.17 est retiré.*

23. **M. Gamaleldin** (Égypte), se référant au projet de résolution A/C.2/55/L.46, dit que sa délégation apprécie la souplesse dont ont fait preuve tous les participants sur ce texte très important s'agissant des politiques et des stratégies du PNUE en matière d'approvisionnement en eau.

Point 97 de l'ordre du jour : Formation et recherche (suite)

Projet de résolution sur l'Université des Nations Unies (A/C.2/55/L.24/Rev.1)

24. **Le Président** dit que le Costa Rica, le Gabon, le Guatemala et les Tonga se portent coauteurs du projet de résolution A/C.2/55/L.24/Rev.1.

25. **Mme Barrington** (Irlande), Vice-Présidente, présente le projet de résolution A/C.2/55/L.24/Rev.1 et recommande à la Commission son adoption par consensus.

26. *Le projet de résolution A/C.2/55/L.24/Rev.1 est adopté.*

Questions diverses

27. **M. Osio** (Nigéria), parlant au nom du Groupe des 77, rappelle que ses membres ont toujours présenté dans les délais requis des projets de résolution sur les points dont la Commission était saisie. Se référant au point 12 de l'ordre du jour (Rapport du Conseil éco-

nomique et social), il informe toutefois la Commission qu'après plusieurs échanges de vues, il a été décidé qu'il ne serait pas nécessaire de soumettre un projet sur ce point à la session en cours, étant entendu que le Conseil économique et social pourrait ultérieurement examiner les questions en suspens, si nécessaire.

28. **Le Président** dit qu'il prend note de cette information.

La séance est levée à 11 h 5.